

COMMUNE DE MONTAIGU

Séance du 23 septembre 2022

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 23/09/2022

Présents : 8

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Caroline MITOUART

Votants : 11

Pour : 11

Présents : Caroline MITOUART, Alexandre PRESTAIL, Aymeric COLAS, Matthieu DEBLED, Freddy BESSE, Morgan BOURDON, Monique DE BROUWER, Brigitte GONON

Contre : 0

Abstentions : 0

Représentés : Grégory HAVEL par Monique DE BROUWER, Benoît BENSCH par Morgan BOURDON, David MASCRET par Freddy BESSE

Excusés :

Absents : Cindy DELAPLACE, Thomas HOUDELETTE

Secrétaire de séance : Monique DE BROUWER

Objet : Création d'une aire de jeux sur les parcelles F1542 et F1523 - DE_2022_043

Madame le Maire expose à l'Assemblée que le projet d'aire de jeux dans le terrain situé Chemin du cimetière était situé à 23 mètres du café et qu'il a dû être abandonné, ne respectant pas le code de la santé publique en la matière.

Aussi, Madame le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de créer en 2023 une aire de jeux dans les parcelles F1542 et F1523.

Deux devis sont présentés, un premier comportant une tyrolienne pour un montant estimatif de 80 000 € TTC,

et un second sans tyrolienne pour un montant estimatif de 62 000 € TTC. Le projet comporte les jeux, leur installation ainsi que la mise en place des clôtures et accès.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de choisir le devis sans tyrolienne,
- d'autoriser Madame le Maire à signer le devis retenu sans tyrolienne pour un montant estimatif de 62 000 € TTC,
- d'autoriser Madame le Maire à faire réaliser l'ensemble des études nécessaires pour la réalisation du projet (sécurité, autorisation d'urbanisme),
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour déposer les demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département, des fonds européens et de tous les organismes publics.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire, Caroline MITOUART

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--